



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 448-2022 RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE CENTRE SPORTIF

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

Le *RÈGLEMENT NO 448-2022 réserve financière pour le centre sportif* a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	16 août 2022
Dépôt du projet de règlement :	16 août 2022
Adoption :	13 septembre 2022
Approbation par le MAMH :	23 juillet 2024
Entrée en vigueur :	7 août 2024

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 7 août 2024.

Mylène Perrier,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Karell Morin, greffière.....soussigné(e), de la ~~Municipalité de~~
Ville d'Estérel..... certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 8 Août 2024....., entre 14 h et 16 h.30

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 Août 2024